DÉONTOLOGIE JOURNALISTES
Commission du 03 novembre 2026

Communiqué FO • 12 nov. 2026

Présents :
Direction : Philippe Corbé, directeur de l'information ; Julien Duperray, directeur de la rédaction nationale ; Virginie Fichet, directrice adjointe de la rédaction nationale ; Nicolas Marut, directeur de franceinfo TV ; Michel Dumoret, directeur délégué de l'information des régions ; Willy Bracciano, directeur adjoint de l'information du pôle Outre-mer ; Ève Demumieux, adjointe à la direction de la déontologie ; Yannick Letranchant, directeur délégué en charge de la déontologie et de la transparence ; Elsa Margout, directrice des magazines de l'information ; Pascal Doucet-Bon, médiateur.
Organisations syndicales : FO : Mélanie COUSIN, Marc DANA, Stéphane PETIT-FRERE; SNJ : Antoine CHUZEVILLE, Anne GUILLE EPEE, Frantz MONTOBAN; CFDT : Valérie VERDURON, Cécile POURE, Yohann RELAT; CGT : Georges PINOL Eléonore DUPLAY.

Une commission extraordinaire après des errements éditoriaux en série

Face aux errements éditoriaux constatés ces dernières semaines dans le traitement de la contestation sociale contre la vie chère et de la mobilisation lycéenne, la direction a consenti à organiser une commission de déontologie extraordinaire.

Au-delà des sujets incriminés, c'est plus largement le fonctionnement de nos rédactions, la chaîne de validation éditoriale et la confiance du public envers France Télévisions qui ont été mis en relief.

L'enjeu n'est pas seulement d'éviter la prochaine erreur : c'est de permettre à ceux qui fabriquent l'information de participer effectivement aux décisions éditoriales, notamment dans le cadre de la conférence de rédaction. La place reconnue aux organisations syndicales dans ce débat demeure elle aussi un point de vigilance.

INFORMATION

Rédaction nationale

FRANCE 2 : LES ONZE MINUTES DE TROP

Le dimanche 18 octobre, « on » décide de fabriquer au dernier moment un long format de onze minutes consacré aux violences survenues lors des manifestations de la veille. Résultat : un objet télévisuel non identifié, « un bout-à-bout de rushes », alertait le PC Info ; des images de violences et de destructions au milieu desquelles est parachuté Jean-Luc Mélenchon. La veille, l'édition spéciale de 48 minutes du 17 octobre (hors allocution présidentielle) avait déjà largement éclipsé les revendications lycéennes et les centaines de milliers de manifestants pacifiques, selon le minutage communiqué par la CFDT. Bref, ni fait ni à faire.

La direction :

Mais pouvait-il en être autrement ? À entendre les explications embarrassées de la direction, on comprend qu'on navigue à vue dès la commande, d'abord de 3 à 4 minutes, puis 7 et finalement 11. Contre l'avis du rédacteur en chef des magazines qui voulait garder le programme initialement prévu (une immersion avec la chanteuse Angèle). Et, pour ce faire, les moyens mis en œuvre sont indigents. Quand on veut faire rapide et bon marché… voilà le résultat.

Pascal Doucet-Bon, le médiateur de France Télévisions, dit avoir reçu quelque 250 courriels de plainte, émanant pour la plupart de personnes engagées à gauche, avec une critique récurrente : « Pourquoi vous faites la même chose que les réseaux sociaux ? »

La direction assure pourtant qu'elle n'a aucune difficulté à déployer des moyens supplémentaires (ouvrir un banc de montage supplémentaire à proximité de la rédaction par exemple plutôt qu'à l'extérieur dans une boîte de prod pour faciliter la coordination éditoriale) lorsque les circonstances l'exigent.

Normalement, la chaîne de validation est censée protéger l'antenne de ce type de naufrage, notamment dans un contexte aussi sensible. *« Nous aurions dû faire un point à 15 h avec l'équipe magazine sur la durée, le format. Se poser, même à distance, et faire des choix »,* admet la direction. En dehors de la maigre équipe ayant participé à la fabrication, l'équipe du 20 heures n'aurait pas eu le temps de procéder à une quelconque validation éditoriale. Philippe Corbé, directeur de l'information, dit en assumer la responsabilité : *« Le responsable, c'est moi »*, et réaffirme sa *« confiance dans l'équipe du 20 heures ».*

Pour sa part, **FO** reste fidèle à son premier moteur : la défense des salariés, que la recherche des responsabilités ne saurait transformer en boucs émissaires en faisant oublier l'organisation du travail, les décisions de l'encadrement et les conditions dans lesquelles les équipes ont été amenées à produire. FO se désolidarise formellement des appels à la démission.

Philippe Corbé (qui indique avoir découvert le long format à l'antenne !) annonce de nouveaux processus reposant sur une meilleure concertation, ainsi qu'un contrôle éditorial de la direction de l'information quand le magazine s'occupera de « chaud ». Il serait effectivement souhaitable que la direction de l'information soit en pareil cas présente et active.

Le montage du sujet de onze minutes a également été interrogé : Jean-Luc Mélenchon y apparaît dans une succession d'images de violences, alors que ses propos portent sur la mobilisation. Certains contestent la contextualisation de ces propos et la signification produite à l'écran. Philippe Corbé fait remarquer que Jean-Luc Mélenchon lui-même ne s'est pas particulièrement ému du sujet, ayant selon lui d'autres préoccupations concernant France Télévisions.

VIOLENCES OU REVENDICATIONS : QUELS CHOIX ÉDITORIAUX

Les organisations syndicales ont également interrogé le déséquilibre du traitement des mobilisations, à partir de minutages et d'analyses publiés notamment par Acrimed, Télérama ou Arrêt sur images.

Ces travaux font état d'une place très importante accordée aux violences, aux dégradations et aux réactions sécuritaires, comparativement aux revendications des lycéens et aux manifestations pacifiques.

La direction :

La direction met en garde contre le caractère parfois politiquement ou idéologiquement orienté des sources produisant ces statistiques, ainsi que les méthodologies ou les périodes observées. Elle met en avant une note réalisée par la fondation Jean-Jaurès sur la manière dont les médias ont traité ces évènements qui indique que le 20h de France 2 a consacré dès le 1er octobre des sujets aux revendications des lycéens. Colère lycéenne : TF1, le mauvais élève des JT - Fondation Jean-Jaurès.

La direction défend par ailleurs son choix d'avoir ouvert le Journal de 20h du 1er octobre sur l'incendie du lycée de Nantes plutôt que sur la mobilisation lycéenne.

Franceinfo canal 16

ALIX BOUILHAGUET ET LES DÉCLARATIONS DE JEAN–LUC MÉLENCHON

Le 21 octobre, l'éditorialiste politique Alix Bouilhaguet affirme que Jean-Luc Mélenchon n'a pas nettement condamné l'incendie de la mairie de Limoges. Elle est contrainte à présenter ses excuses publiques dans un tweet.

La direction indique qu'elle a déjà été convoquée par sa hiérarchie et qu'elle risque une sanction.

DES MANIFESTATIONS LYONNAISES … FILMÉES À TIRANA

Le 24 octobre, franceinfo diffuse des images présentées comme celles de la mobilisation lycéenne à Lyon. Il s'agit en réalité d'images provenant de Tirana, en Albanie.

Le journaliste décrit « une situation tendue » et le recours « à des canons à eau ».

La direction :

Nicolas Marut, directeur de franceinfo canal 16, explique qu'une confusion s'est produite dans la gestion d'un flux comprenant une vingtaine de points de direct potentiels des équipes France Télévisions mais aussi des images d'agences ou de télévisions étrangères puisque des manifestations avaient lieu dans d'autres villes européennes.

Il précise que la chaîne a présenté ses excuses trois minutes après la diffusion, « montre en main ».

Nicolas Marut ajoute avoir contacté l'AFP pour améliorer le signalement des changements d'images dans les flux.

Pour **FO,** une méprise du plus mauvais effet, nos détracteurs ne manquant pas de relever que CNews avait fait la même erreur.

Les explications précises du médiateur Pascal Doucet-Bon :

Cliquer sur le lien

Rédactions régionales - Ici TV

LES JT COMMUNS : UNE PROXIMITÉ SACRIFIÉE

La couverture des manifestations lycéennes a pu interpeller également au niveau des rédactions régionales.

L'exemple du JT commun Lyon/Grenoble du 17 octobre est révélateur des difficultés soulevées.

Selon le minutage communiqué par le SNJ, ce journal a consacré environ 6 minutes 40 aux émeutes, destructions et affrontements, contre seulement 13 secondes à la manifestation pacifique de Lyon. La manifestation pacifique de Grenoble et les revendications ont bénéficié d'environ 1 minute 30. Le reste de l'édition était consacré à d'autres actualités.

Cet exemple montre les limites des JT communs lors d'événements locaux singuliers, qui exigent précisément davantage de présence sur le terrain, de contextualisation et de proximité.

La direction :

Michel Dumoret défend le principe des journaux communs. Après le 17 octobre, il indique avoir demandé aux rédactions régionales de mobiliser les moyens nécessaires « quoi qu'il en coûte », tout en rappelant la situation financière de France Télévisions et les contraintes budgétaires auxquelles sont confrontées les rédactions régionales.

FO - À quoi sert une télévision régionale si elle perd sa capacité à rendre compte, avec suffisamment de précision, de ce qui se passe dans les territoires qu'elle est censée couvrir ?

Pôle outre-mer

INDÉPENDANCE ÉDITORIALE : N'EST PAS ALBERT LONDRES QUI VEUT

Les questions posées à la direction :

Dès le 2 septembre 2026, le RPPRAC (Rassemblement pour la Protection des Peuples et des Ressources Afro-Caribéens) annonçait la reprise de la mobilisation contre la vie chère le 19 octobre, faute d'avancées suffisantes sur les engagements pris après la crise sociale

de 2024, qui avait laissé un lourd bilan économique et social après 45 jours de tensions. Le mouvement demande désormais le départ du préfet.

Le 9 octobre 2026, le DCI, directeur de l'information de Martinique La 1ère, a publiquement reçu des mains de Monsieur le préfet de Martinique la médaille d'honneur de l'engagement ultramarin. Cette distinction officielle, décernée par le ministère des Outre-mer, récompensait son parcours professionnel en tant que rédacteur en chef dans plusieurs territoires ultramarins.

La question n'est pas de contester les mérites professionnels du DCI ni de prétendre que cette décoration aurait compromis son indépendance. Mais la Charte d'éthique de France Télévisions demande explicitement aux collaborateurs de prévenir les situations susceptibles de compromettre, ou de sembler compromettre, l'objectivité de leurs décisions.

Que signifie, pour un directeur de l'information garant de l'indépendance éditoriale, le fait d'être publiquement honoré par l'État, dont il est censé pouvoir librement critiquer l'action et les institutions ? Quelle signification pour sa propre rédaction ? Et pour le public ?

Cette interrogation prend une importance particulière en Martinique et, plus largement, en outre-mer, où l'histoire de l'audiovisuel public est marquée par ses liens anciens avec le pouvoir préfectoral. En avril 1988, la station RFO de Fort-de-France fut même la cible d'un attentat revendiqué. De quoi rappeler que l'indépendance de la rédaction a une importance particulière, non seulement dans les faits, mais aussi dans la perception qu'en ont les Martiniquais.

Le DCI reconnaissait lui-même, lors du CSE de juillet 2023, que Martinique La 1ère était perçue comme « trop la radio d'État », selon l'étude Bilendi. Or, l'article 10 du décret instituant cette médaille prévoit qu'un acte contraire aux politiques du ministère ou du gouvernement, ou aux « intérêts de la France dans les outre-mer », peut entraîner une procédure de suspension ou de radiation.

La direction ne voit-elle aucune difficulté de principe à ce qu'un responsable de l'information outre-mer, garant de l'indépendance éditoriale, accepte une distinction dont les conditions réglementaires font référence aux « intérêts de la France dans les outre-mer » ? Au moment où la rédaction couvre un conflit social mettant directement en cause ce pouvoir, la direction considère-t-elle qu'une telle décision préserve son image d'indépendance et la confiance que le public peut lui accorder ?

La direction répond à des questions qu'on ne lui a pas posées :

« Je ne peux pas laisser dire que le DCI ou la rédaction ne seraient pas indépendants », s'offusque le directeur adjoint de l'information du pôle Outre-mer. Ça tombe bien : personne n'a prétendu cela. Le procédé rhétorique est classique : reformuler la critique de son interlocuteur sous une forme plus facile à contester, puis répondre à cette reformulation plutôt qu'à la question initiale.

Ainsi la direction insiste sur le fait que le DCI n'aurait pas sollicité cette décoration (encore heureux), que lors de la cérémonie le préfet aurait lui-même félicité le DCI pour son travail sans concession envers les institutions (pourrait-on imaginer qu'il dise le contraire ?), que le DCI n'hésiterait pas à rendre la médaille « si nécessaire »…

La direction affirme que l'indépendance d'une rédaction se juge à ce qui est diffusé. Certes, mais pas seulement : la charte d'éthique stipule qu'il convient d'éviter de se trouver dans une situation où existerait « un risque de conflit d'intérêts pouvant mettre en cause l'objectivité de ses décisions. »

Pour **FO**, la question était pourtant simple, reformulons encore : Pourrait-on imaginer qu'en pleine crise de contestation sociale, le préfet de police de Paris remette une

médaille au directeur de l'information de France 2 en lui tapotant la joue ? Non. Alors pourquoi se le permet-on sans aucune gêne dans les anciennes colonies…?

La direction doit expliquer comment elle prévient les situations susceptibles de fragiliser, même en apparence, la crédibilité de ses rédactions.

« UNE POPULATION DESIREUSE DE MAINTIEN DE L'ORDRE… »

Les questions posées à la direction :

Martinique : le mardi 20 octobre 2026, le JT de Martinique La 1ère diffuse un reportage intitulé « RPPRAC : le mouvement pèse-t-il encore aussi lourd ? », qui déroule un récit du déclin du mouvement social au lendemain de la reprise de la mobilisation contre la vie chère.

Interroger la baisse de participation aux manifestations constitue un angle journalistique tout à fait légitime. Mais le reportage accumule plusieurs affirmations contestables :

- « Une ascension spectaculaire qui n'a eu aucun effet sur la baisse des prix. » En quoi la popularité personnelle de Rodrigue Petitot était-elle censée provoquer une baisse des prix ? Le commentaire semble confondre sa trajectoire médiatique, l'efficacité d'une mobilisation collective et les responsabilités des acteurs chargés de prendre et d'appliquer les décisions économiques. D'autant que le RPPRAC avait refusé de signer le protocole d'octobre 2024 et annonçait précisément la reprise de la mobilisation pour dénoncer la non-application, selon lui, de certains engagements. La Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF) a par ailleurs constaté des baisses de prix sur plusieurs catégories de produits concernés par le protocole. Sur quelle démonstration repose donc cette affirmation d'une absence totale d'effet ?

- « La contestation, l'accusation et la victimisation, mais pas de projet contre la vie chère. » Le RPPRAC avançait des revendications précises sur les marges, les importations et la transparence des prix. La rédaction peut parfaitement les juger insuffisantes ou irréalistes, mais pourquoi affirmer qu'il n'y a pas de projet ?

- « Une population de plus en plus désireuse de calme et de maintien de l'ordre. » Comment passe-t-on d'une moindre participation aux manifestations à l'affirmation que la population souhaite davantage de maintien de l'ordre ? Ce commentaire est posé sur des plans montrant le déploiement de gendarmes et de leurs véhicules Centaure en opération de maintien de l'ordre, ce qui peut donner au téléspectateur l'impression que la réponse sécuritaire correspond à une aspiration collective. Sur quelle enquête ou quels éléments vérifiables repose cette affirmation ?

Cette association est particulièrement sensible en Martinique, où l'histoire du maintien de l'ordre reste marquée par les événements de décembre 1959, qui coûtèrent la vie à trois jeunes Martiniquais et conduisirent au retrait des CRS, dont le retour en septembre 2024, pendant la précédente mobilisation contre la vie chère, avait lui-même suscité une vive controverse.

Au-delà de la légitimité de l'angle choisi, la direction considère-t-elle que ce reportage respecte les exigences de rigueur, d'honnêteté et de distance journalistique, alors qu'il

cumule des affirmations non démontrées, des jugements dépréciatifs et une conclusion visuelle qui semble opposer le mouvement social aux aspirations de la population ?

Comment ce reportage a-t-il été contrôlé et validé par l'encadrement ?

La direction :

Selon les explications de la direction de l'information du pôle Outre-mer, le reportage aurait été livré tardivement. Faute d'avoir pu être visionné et validé, une consigne de non-diffusion aurait été donnée par le rédacteur en chef. Mais, à la faveur d'un malentendu, le sujet a tout de même été diffusé !

La direction reconnaît un grave dysfonctionnement. Elle admet également que, dans tous les cas, le reportage aurait dû être davantage nuancé et explicité dans ses affirmations. Plusieurs journalistes ont indiqué avoir été insultés sur le terrain dans la foulée de la diffusion du reportage.

La direction annonce désormais la mise en place d'un processus de double validation pour les « sujets sensibles » par le Rédacteur en chef et le Responsable d'édition.